

BUDGET PRIMITIF



BUDGET ANNEXE

DES ACTIVITÉS LYRIQUES ET SYMPHONIQUES

POUR L'EXERCICE 2015





Commune de TOURS

Budget Primitif 2015

République Française

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES

NUMERO DE SIRET : 21370261600094

Poste Comptable de : Trésorier Principal de Tours Municipal

M. 14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

ANNEE 2015

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
 - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice ay au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2015

INFORMATIONS GENERALES

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- (3) Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1



Commune de TOURS

Budget Primitif 2015

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 663 026,83	5 732 522,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	930 504,83 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 663 026,83	6 663 026,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	78 144,88	60 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	41 960,18	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	60 105,06 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		120 105,06	120 105,06

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 783 131,89	6 783 131,89
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 132 658,00	0,00	1 439 203,00	1 439 203,00	1 439 203,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 635 749,00	0,00	5 059 173,83	5 059 173,83	5 059 173,83
65	Autres charges de gestion courante	31 615,00	0,00	102 150,00	102 150,00	102 150,00
Total des dépenses de gestion courante		5 800 022,00	0,00	6 600 526,83	6 600 526,83	6 600 526,83
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 802 522,00	0,00	6 603 026,83	6 603 026,83	6 603 026,83

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL		5 862 522,00	0,00	6 663 026,83	6 663 026,83	6 663 026,83
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 663 026,83
--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	5 674,00	0,00	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	758 826,00	0,00	758 826,00	758 826,00	758 826,00
74	Dotations et participations	5 053 022,00	0,00	4 853 022,00	4 853 022,00	4 853 022,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 842 522,00	0,00	5 642 522,00	5 642 522,00	5 642 522,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 862 522,00	0,00	5 732 522,00	5 732 522,00	5 732 522,00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
---	--	-------------	--	-------------	-------------	-------------

TOTAL		5 862 522,00	0,00	5 732 522,00	5 732 522,00	5 732 522,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					930 504,83
---	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 663 026,83
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	60 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement	60 000,00	41 960,18	78 144,88	78 144,88	120 105,06
	Total des dépenses d'équipement	60 000,00	41 960,18	78 144,88	78 144,88	120 105,06
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	60 000,00	41 960,18	78 144,88	78 144,88	120 105,06
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	60 000,00	41 960,18	78 144,88	78 144,88	120 105,06

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 105,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	60 105,06
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 105,06

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	60 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 439 203,00		1 439 203,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 059 173,83		5 059 173,83
65	Autres charges de gestion courante	102 150,00		102 150,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	60 000,00	60 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 603 026,83	60 000,00	6 663 026,83

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 663 026,83
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	120 105,06		120 105,06
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		120 105,06	0,00	120 105,06

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 105,06
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 674,00		5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	758 826,00		758 826,00
74	Dotations et participations	4 853 022,00		4 853 022,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
77	Produits exceptionnels	90 000,00	0,00	90 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 732 522,00	0,00	5 732 522,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	930 504,83
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 663 026,83
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		60 000,00	60 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	60 000,00	60 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	60 105,06
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	120 105,06
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2015

VOTE DU BUDGET

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 132 658,00	1 439 203,00	1 439 203,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	63 030,00	139 918,00	139 918,00
60611	Eau et assainissement	110,00	110,00	110,00
60612	Energie - Electricité	38 000,00	38 000,00	38 000,00
606122	Gaz	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60621	Combustibles	800,00	800,00	800,00
60622	Carburants	400,00	400,00	400,00
60623	Alimentation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 700,00	1 700,00	1 700,00
60636	Vêtements de travail	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	650,00	650,00	650,00
6068	Autres matières et fournitures	109 649,00	290 050,00	290 050,00
6078	Autres marchandises	1 600,00	1 600,00	1 600,00
611	Contrats de presta.de services	42 539,00	55 000,00	55 000,00
6132	Locations immobilières	19 800,00	19 800,00	19 800,00
6135	Locations mobilières	68 125,00	67 100,00	67 100,00
614	Ch. locatives et de coPpté	7 800,00	8 000,00	8 000,00
61522	Bâtiments	2 500,00	2 500,00	2 500,00
61558	entretien réparat°autr fournit	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	21 473,00	27 022,00	27 022,00
616	Primes d'assurances	24 321,00	22 077,00	22 077,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	4 900,00	4 900,00	4 900,00
6184	Vers. à des Org. de formation	6 860,00	6 860,00	6 860,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	3 410,00	3 410,00	3 410,00
6226	Honoraires	41 935,00	63 492,00	63 492,00
6228	Divers	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6231	Annonces et insertions	39 300,00	42 100,00	42 100,00
6236	Catalogues et imprimés	30 840,00	31 620,00	31 620,00
6238	Divers	30 600,00	30 600,00	30 600,00
6241	Transports de biens	14 300,00	23 700,00	23 700,00
6247	Transports collectifs	11 200,00	10 200,00	10 200,00
6248	Divers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	303 262,00	303 262,00	303 262,00
6256	Missions	17 526,00	17 526,00	17 526,00
6257	Réceptions	7 300,00	7 300,00	7 300,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 800,00	10 800,00	10 800,00
627	Serv. bancaires et assimilés	6 128,00	6 128,00	6 128,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	6 500,00	6 500,00
62871	A la Coll. de rattachement	98 800,00	99 978,00	99 978,00
6288	Autres serv.extérieurs	14 000,00	13 600,00	13 600,00
63512	Taxes foncières	6 700,00	6 700,00	6 700,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 635 749,00	5 059 173,83	5 059 173,83
631	Imp.Tx.Vers.Ass.Rém.(Adm.Imp.)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6331	Versement de transport	27 411,00	27 078,00	27 078,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	9 349,00	9 176,00	9 176,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	12 700,00	12 700,00	12 700,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	673 000,00	673 000,00	673 000,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	22 000,00	22 000,00	22 000,00
64118	Autres indemnités	165 000,00	165 000,00	165 000,00
64131	Rémunération	2 393 960,00	2 856 615,83	2 856 615,83
64168	Autres emplois d'insertion	11 716,00	11 716,00	11 716,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	567 305,00	550 399,00	550 399,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	316 148,00	310 302,00	310 302,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	126 787,00	121 282,00	121 282,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	279 178,00	269 267,00	269 267,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 049,00	3 004,00	3 004,00
6478	Autres Ch. sociales diverses	12 046,00	11 534,00	11 534,00
6488	Autres charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 615,00	102 150,00	102 150,00
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	31 415,00	101 950,00	101 950,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 800 022,00	6 600 526,83	6 600 526,83
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 802 522,00	6 603 026,83	6 603 026,83

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 862 522,00	6 663 026,83	6 663 026,83
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 663 026,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	5 674,00	5 674,00	5 674,00
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	758 826,00	758 826,00	758 826,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	654 000,00	664 000,00	664 000,00
70688	Autres prestations de service	55 000,00	45 000,00	45 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70848	aux autres organismes	4 515,00	4 515,00	4 515,00
70873	par les C.C.A.S.	23 411,00	23 411,00	23 411,00
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	16 900,00	16 900,00	16 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 053 022,00	4 853 022,00	4 853 022,00
74718	Autres	548 816,00	548 816,00	548 816,00
7472	Régions	1 103 100,00	1 103 100,00	1 103 100,00
7473	Départements	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74741	Part. Communes membres GFP	3 291 106,00	3 091 106,00	3 091 106,00
7478	Autres organismes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	25 000,00
752	Revenus des immeubles	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		5 842 522,00	5 642 522,00	5 642 522,00
(a) = 70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	90 000,00	90 000,00
7713	Libéralités reçues	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7788	Produits except divers	0,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 862 522,00	5 732 522,00	5 732 522,00
= a+b+c+d				
042	Opérat* ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 862 522,00	5 732 522,00	5 732 522,00
(=total des opérations réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	930 504,83
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 663 026,83

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	60 000,00	78 144,88	78 144,88
14062	MODERNISATION METHODES TRAVAIL	5 000,00	5 000,00	5 000,00
14089	ENVELOPPE MATERIEL 2014	55 000,00	3 000,00	3 000,00
15089	ENVELOPPE MATERIEL	0,00	70 144,88	70 144,88
	Total des dépenses d'équipement	60 000,00	78 144,88	78 144,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	60 000,00	78 144,88	78 144,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	60 000,00	78 144,88	78 144,88

RESTES A REALISER N-1 (11)	41 960,18
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES
--

120 105,06

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat*ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
28051	Cessions droits similaires	400,00	900,00	900,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	950,00	500,00	500,00
28158	Autr. inst mat outil technique	1 750,00	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	400,00	400,00
28183	Mat.de bureau et informatique	22 000,00	1 100,00	1 100,00
28184	Mobilier	3 500,00	9 100,00	9 100,00
28188	Autres immo corporelles	31 400,00	47 000,00	47 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 000,00	60 000,00	60 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		60 105,06
		=

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14062

(1)

LIBELLE : MODERNISATION METHODES TRAVAIL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 302,69	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 302,69	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	3 302,69	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14089
LIBELLE : ENVELOPPE MATERIEL 2014

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	31 433,08	41 960,18	3 000,00	3 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 089,00	3 610,31	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similai.	6 089,00	3 610,31	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 344,08	38 349,87	3 000,00	3 000,00	0,00
2158	Autres inst. mat. outil. techn	1 780,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	4 235,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	228,45	9 790,25	3 000,00	3 000,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	19 099,27	28 559,62	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-44 960,18
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15089

(1)

LIBELLE : ENVELOPPE MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	70 144,88	70 144,88	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 144,88	70 144,88	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	70 144,88	70 144,88	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-70 144,88
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

MAIRIE DE TOURS
 Activités Lyriques et Symphoniques
 Budget Primitif de l'exercice 2015

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

PROCEDURE	Choix du Conseil Municipal		Délibération du
	Seuil unitaire en deçà duquel une immobilisation s'amortit en 1 an : 500 €		
Amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée	08/07/1996
	Véhicules légers	6 ans	
	Camions et véhicules industriels	7 ans	
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans	
	Matériel informatique	3 ans	
	Matériel classique	8 ans	
	Coffre-fort	20 ans	
	Installation et appareils de chauffage	15 ans	
	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	
	Appareils de laboratoire	10 ans	
	Equipements de garages et ateliers	12 ans	
	Equipements de cuisine	12 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installation de voirie	20 ans	
	Plantations	20 ans	
	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	
	Logiciels	2 ans	
	Terrains de gisements (Mines et carrières)	Durée contrat	
	Construction sur sol d'autrui	durée bail	
	Bâtiments légers abris	10 ans	
	Agencements et aménagements de bâtiments...	15 ans	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	41 960,18	0,00	41 960,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		60 000,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		60 000,00	60 000,00
28051	Concessions droits similaires	900,00	900,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	500,00	500,00
28158	Autr. inst mat outil technique	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	400,00	400,00
28183	Mat.de bureau et informatique	1 100,00	1 100,00
28184	Mobilier	9 100,00	9 100,00
28188	Autres immo corporelles	47 000,00	47 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	60 000,00	0,00	60 105,06	0,00	120 105,06

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	41 960,18
Ressources propres disponibles IV	120 105,06
Solde V = IV - II(6)	78 144,88

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00			10,60		10,60
Attaché principal	A	1,00			1,00		1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00			0,90		0,90
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00			1,00		1,00
Rédacteur	B	1,00			1,00		1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00			0,90		0,90
Adjoint administratif de 2ème classe	C	6,00			5,80		5,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		25,00			24,00		24,00
Technicien	B	1,00			1,00		1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5,00			5,00		5,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7,00			7,00		7,00
Adjoint technique de 1ère classe	C	5,00			5,00		5,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	7,00			6,00		6,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00			0,80		0,80
Animateur	B	1,00			0,80		0,80
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		24,00				22,00	22,00
Chargé diffusion OSRCT	B	1,00				1,00	1,00
Directeur du théâtre	A	1,00				1,00	1,00
Musicien intervenant	B	1,00				1,00	1,00
Directeur technique du théâtre	A	1,00				1,00	1,00
Peintre décorateur	B	1,00				1,00	1,00
Directeur de scène	A	1,00				1,00	1,00
Chef de chœur	A	1,00				1,00	1,00
Choriste	B	14,00				12,00	12,00
Pianiste répétiteur de chœur	B	1,00				1,00	1,00
Chargé de la communication et du mécénat	A	1,00				1,00	1,00
Pianiste répétiteur de chant	B	1,00				1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e+ f + g + h + i + j + k)		61,00			35,40	22,00	57,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80%

(quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1 directeur technique du théâtre	A	OTR	834		3-3	CDD
1 musicien intervenant	B	OTR	570		3-3	CDD
1 chargé de diffusion OSRCT	B	OTR	510		3-3	CDD
1 pianiste répétiteur de chant	B	OTR	465		3-3	CDD
1 choriste	B	OTR	418		3-3	CDD
1 choriste	B	OTR	426		3-3	CDD
1 peintre décorateur	B	OTR	596		3-3-1	CDI
1 pianiste répétiteur de chœur	B	OTR	581		3-3-1	CDI
2 choristes	B	OTR	462		3-3-1	CDI
2 choristes	B	OTR	500		3-3-1	CDI
4 choristes	B	OTR	517		3-3-1	CDI
2 choristes	B	OTR	549		3-3-1	CDI
1 chef de chœur	A	OTR	681		3-3-2	CDD
1 chargé de communication et mécénat	A	OTR	501		3-3-2	CDD
1 directeur du théâtre	A	OTR	HEB BIS 3ème Chevron		3-3-2	CDI
1 directeur de scène	A	OTR	985		3-3-2	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES – BUDGET PRIMITIF -BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES	D2

Nombre de membres en exercice.....55
 Nombre de membres présents.....44
 Nombre de suffrages exprimés.....44

VOTES : Pour.....42
 Contre.....2
 Abstentions...../

Date de convocation : 1^{er} avril 2015

Présenté par le Maire

à TOURS, le 7 avril 2015



Le Maire,

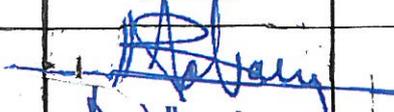
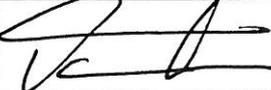
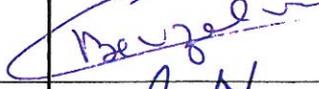
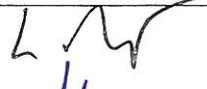
Serge Babary
Serge BABARY

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

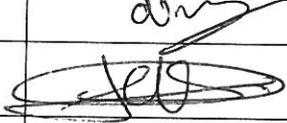
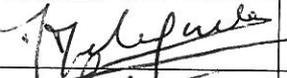
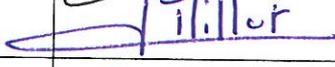
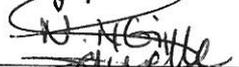
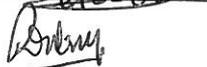
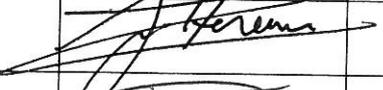
à TOURS, le 7 avril 2015

Les membres du Conseil Municipal,

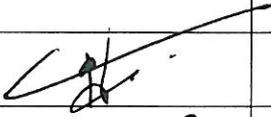
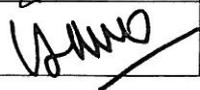
**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015 –
BUDGET DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES**

NOMS	Ont voté POUR	Ont voté CONTRE	ABSTENTIONS
Serge BABARY			
Jacques CHEVTCHENKO			
Françoise AMIOT			
Thibault COULON			
Alexandra SCHALK-PETITOT			
Xavier DATEU			
Chérifa ZAZOUA-KHAMES			
Yves MASSOT			
Brice DROINEAU			
Myriam LE SOUËF			
Céline BALLESTEROS			
Olivier LEBRETON			
Christine BEUZELIN			
Christophe BOUCHET			
Brigitte GARANGER-ROUSSEAU			
Edouard de GERMAY			
Barbara DARNET-MALAQUIN			
Lionel BÉJEAU			
Louis ALUCHON			

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015 –
BUDGET DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES**

NOMS	Ont voté POUR	Ont voté CONTRE	ABSTENTIONS
Julien ALET			
Danielle OGER			
Isabelle GARRABÉ			
Sophie AUCONIE			
Marion NICOLAY CABANNE			
Cécile CHEVILLARD			
Mauro CUZZONI			
Sylvie BOURBON			
Pierre-Henry MOREAU			
Aurélié OSSADZOW			
Jérôme TÉBALDI			
Monique DELAGARDE			
Antoine GODBERT			
Hélène MILLOT-MOREAU			
Yasmine BENDJADOR	Pouvoir		
Stéphanie LEPRON			
Henri ROUSSEAU			
Danielle NGO NGII			
Jacques BOULANGER			
Gauthier MARTINY	Pouvoir		
Cécile ESTIVIN MERCIER			
Julien HEREAU			
Bastien LEBRUN			
Cécile JONATHAN	Absente		
Gérard GERNOT	Absent		
Monique MAUPUY	Absente		

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015 –
BUDGET DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES**

NOMS	Ont voté POUR	Ont voté CONTRE	ABSTENTIONS
Jean-Patrick GILLE	Absent		
Nadia HAMOUDI	Absente		
Emmanuel DENIS	Absent		
Caroline DEFORGE	Absente		
David CHOLLET	Absent		
Pierre TEXIER	Absent		
Josette BLANCHET	Absente		
Pierre COMMANDEUR	Absent		
Gilles GODEFROY			
Hélène O'CONNELL			

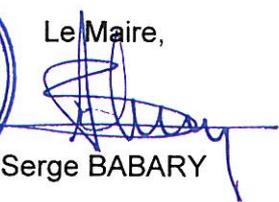
Certifié exécutoire par Le Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication le **- 9 AVR. 2015**

A TOURS, le **- 7 AVR. 2015**



Le Maire,


Serge BABARY